

**2023-2024**

**Riorges**  
**Le guide**  
**des 12 - 25 ans**

**Argent de poche • Bourse au permis**  
**Bourse aux projets jeunes**  
**Aide aux étudiants**



**Riorges**  
LA VILLE NATURE

**Vous êtes Riorgeois et vous avez entre 15 et 25 ans ?  
La municipalité vous accompagne dans vos projets et votre vie quotidienne.**



## **LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

**Pour qui ?** Les jeunes Riorgeois de 15 à 17 ans.

Par groupe de quatre, les jeunes sont accueillis au sein des services municipaux afin de réaliser un projet : aménagement au sein des espaces verts, service pour le repas des aînés, chantier au sein du jardin solidaire, aide à l'animation lors de manifestations locales... Ces actions sont menées sur quatre demi-journées pendant les vacances scolaires, le mercredi ou le week-end, et toujours encadrées par un animateur.

Une rétribution **de 100 €** est versée sur le compte du jeune ou sur celui de son responsable légal.

Deux sessions d'inscription sont organisées chaque année.

**Comment en bénéficier ?** Le dossier d'inscription est à retirer sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Il n'y a pas de sélection, les chantiers sont attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite des places disponibles.

Les prochaines inscriptions seront ouvertes : **le 27 septembre 2023 et le 17 janvier 2024.**

---



## **LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

**Pour qui ?** Les jeunes Riorgeois de 18 à 25 ans selon critères de ressources (quotient familial inférieur à 1 200€).

La bourse au permis de conduire permet de financer environ 50 % du permis pour les jeunes de 18 à 25 ans, contre un engagement bénévole au sein d'associations riorgeoises.

50 heures d'engagement bénévole sont à réaliser sur une période maximale de 12 mois. Une liste d'associations partenaires figure dans le dossier de candidature.

La participation varie **de 500 à 900 €** suivant le quotient familial. Elle sera directement versée à l'auto-école dans

laquelle le bénéficiaire est inscrit et avec laquelle une convention sera établie.

**Comment en bénéficier ?** Le dossier d'inscription est à retirer sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Le dépôt de dossier est possible **tout au long de l'année**. Les dossiers sont sélectionnés sur commission d'attribution.



## LA BOURSE AUX PROJETS JEUNES

**Pour qui ?** Les jeunes Riorgois de 15 à 25 ans.

La bourse aux projets permet d'encourager et de soutenir les initiatives des jeunes. Les projets déposés peuvent être portés par un ou une seule jeune, ou par un groupe. Ils doivent comporter des dimensions solidaires, environnementales ou encore culturelles.

Suivant la nature du projet, la participation de la commune peut aller **de 300 à 1 000 €** (dans la limite d'un financement à 50 % du projet).

Un accompagnement à l'élaboration du projet et à sa mise en œuvre sera réalisé par le service Jeunesse.

**Comment en bénéficier ? ?** Le dossier d'inscription est à retirer sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Le dépôt de dossier est possible **tout au long de l'année**. Les dossiers sont sélectionnés sur commission d'attribution.

**Retrait des dossiers d'inscription sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr)**

**Plus d'informations auprès du service Jeunesse au 04 77 23 80 24.**



## L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

**Pour qui ?** Les jeunes Riorgois inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, selon critères de ressources.

Le CCAS de la Ville de Riorges apporte une aide aux étudiants riorgois, sous conditions de ressources. Selon le quotient familial, elle s'élève **de 137 €** (QF < 920) **à 170 €** (QF < 600) par an pour les études à Roanne et **de 299 €** (QF < 920) **à 454 €** (QF < 600) par an pour l'extérieur. La bourse d'État n'est plus prise en compte dans le calcul.

**Comment en bénéficier ?** Pour l'année universitaire en cours, les demandes peuvent être exprimées **jusqu'au 30 novembre 2023**. Se rapprocher du CCAS au 04 77 23 60 95.

# SORTIR

## AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

Afin de permettre aux jeunes Riorgeois âgés de 6 à 17 ans d'accéder aux activités sportives, le CCAS propose une aide pour les familles selon le quotient familial **de 20 €** (QF <600) ou **de 40 €** (QF <920).  
Plus d'infos sur [ww.riorges.fr](http://ww.riorges.fr)



## LES MARDI(S) DU GRAND MARAIS : PROGRAMMATION DE CONCERTS

De septembre à mai, la Ville de Riorges propose une programmation de concerts. Un tarif spécial est appliqué aux étudiants et pour les moins de 16 ans.



## CHAQUE ÉTÉ : UNE BLOCK PARTY

Une block party est organisée au parc sportif Gallieni autour des cultures urbaines.



## LES CONTACTS

Pour toute question relative aux différents dispositifs ou projets :

Service Jeunesse de la Ville de Riorges :  
04 77 23 80 24 / [service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)

Pour toute question relative à l'aide aux étudiants  
ou à des difficultés économiques et sociales :

CCAS de la Ville de Riorges : 04 77 23 60 95 / [ccas@riorges.fr](mailto:ccas@riorges.fr)

**WWW.RIORGES.FR**

  
LA VILLE NATURE